

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DSOL 47 Compte de gestion 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 ;

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 25, 26, 27 et 28 juin 2024 ;

Vu le compte administratif du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2024 ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 47 en date du 20 mai 2025 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, présenté par la directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1ère commission,

Délibère

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, rendu par la directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Section d'investissement : excédent de 530 329,25 €
Section d'exploitation : déficit de -782 883,29 €

Article 2 : Le résultat global des sections d'investissement et de fonctionnement après intégration du résultat de l'exercice 2024 présente un solde excédentaire de 9 323 722,86 €.

Article 3 : Détermination du résultat de clôture du budget 2024 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Section d'investissement	8 567 629,85 €	0,00 €	530 329,25 €	0,00 €	9 097 959,10 €
Section d'exploitation	1 008 647,05 €	4 500,00 €	-782 883,29 €	0,00 €	225 763,76 €
TOTAL	9 576 276,90 €	4 500,00 €	-252 554,04 €	0,00 €	9 323 722,86 €

Le Premier Adjoint,



Patrick BLOCHE